

L'aide au suicide sent le soufre

TESSIN • L'association locale Liberty Life offre le suicide assisté aux étrangers dans des conditions douteuses. En effet, elle ne possède pas d'autorisation communale.

ANDRÉE-MARIE DUSSAULT

L'Italienne Susana Zambruno Martignetti a choisi de mettre un terme à ses souffrances dans une clinique tessinoise, à Melano. Le suicide assisté étant interdit par la loi dans son pays, cette Turinoise de 56 ans, atteinte de sclérose en plaques depuis 25 ans, a pu réaliser son souhait au Tessin pour 13 000 euros (13 130 francs), à une dizaine de kilomètres de la frontière, comme le racontait récemment le quotidien transalpin «La Stampa». Savait-elle que l'activité de Liberty Life, l'association qui l'a assistée dans ses locaux jusqu'à son dernier souffle, sentait le soufre?

Cette association ne possède pas d'autorisation communale. Celle-ci est pourtant indispensable pour pratiquer ce service, observe Clémence Grisel, avocate en droit administratif à Fribourg. «Pour exercer ce type d'activité – dont le Tribunal fédéral a reconnu qu'il pouvait causer des nuisances immatérielles au voisinage – elle devrait posséder l'autorisation des autorités en charge des permis de construire, en application des règlements communaux sur les constructions.»

Une trentaine de morts

Le secrétariat communal confirme avoir reçu une demande pour offrir l'assistance au suicide à Melano, mais révèle qu'aucune autorisation n'a encore été émise. Pareil à Paradiso, autre commune tessinoise frontalière, où Liberty Life a été créée en 2014. N'ayant pu s'établir dans cette localité en raison du refus des autorités communales, elle s'est rabattue sur Melano.

L'infirmière s'est vu révoquer le droit de pratiquer sa profession au Tessin

Susana Zambruno Martignetti n'était pourtant pas la première à s'en remettre à Liberty Life. Emilio Coveri, président d'Exit Italia, affirme avoir aidé depuis mars 2015 une trentaine de compatriotes à aller mourir en paix dans les locaux de la seule association tessinoise qui accueille les étrangers. «Nous donnons le choix à nos patients parmi les organisations suisses. La plupart optent pour le Tessin à cause de la proximité et de la langue», explique-t-il.

Contactée, Liberty Life refuse de s'exprimer sur l'irrégularité de son

activité et la polémique qui enfle. C'est que ces derniers mois, sa directrice, Mariangela Gasperini, une Italienne infirmière de formation, est au centre de l'attention médiatique locale. En juin 2015, le député socialiste tessinois

Raoul Ghisletta interpellait le Grand Conseil au sujet de l'«incroyable galaxie Gasperini-Chiodi». Il s'avérait que Mariangela était administratrice d'une panoplie de sociétés tessinoises, actives tant dans les soins aux malades, le prêt-à-porter, l'immobilier que la gestion de patrimoine. A la suite de l'intervention parlementaire, l'infirmière s'est vu révoquer par le canton en décembre dernier le droit de pratiquer sa profession et toute activité dans le secteur sanitaire au Tessin.

Une décision contre laquelle Mariangela Gasperini a fait recours. Le Département tessinois de la santé refuse pour le moment de divulguer les raisons de cette révocation. Il signale toutefois que, l'assistance au suicide n'étant pas considérée comme relevant du domaine de la santé, l'intéressée peut en principe librement œuvrer dans ce secteur.

Plus de 13 000 francs

Le 11 mars dernier, Raoul Ghisletta revenait à la charge, interpellant à nouveau le Grand Conseil. Le député socialiste s'est dit préoccupé par les «affaires» entourant Liberty Life, invitant les autorités cantonales à prendre les mesures nécessaires pour éviter les abus. En particulier les tarifs. La somme de 13 000 euros demandée par l'association de Melano

pour un accompagnement au suicide correspond à deux fois le tarif pratiqué par d'autres organisations suisses.

En effet, selon un calcul effectué par Exit Tessin – qui assiste gratuitement au suicide les personnes membres depuis plus de trois ans et exige des autres près de 4000 francs – un suicide assisté coûte environ 7000 francs. Accompagnateur chez Exit Suisse romande, Francis Thévoz précise que l'association à but non lucratif accueille uniquement les Suisses et les résidents suisses. «Il s'agit notamment d'éviter le tourisme et les activités commerciales dans ce domaine sensible», relève-t-il. En Suisse, selon le Code pénal, l'assistance au suicide est punissable si elle est motivée par un «mobile égoïste», comme la haine ou la volonté de s'enrichir. I



L'association facture ses prestations au double du tarif usuel. KEYSTONE

SUISSE - UE

Le Parti socialiste n'en démord pas

Le Parti socialiste veut donner un nouvel objectif à moyen terme à la politique européenne suisse: l'«EEE 2.0». Pour le président du Parti socialiste (PS) Christian Levrat, il s'agirait d'un accord multilatéral se situant entre les bilatérales et l'adhésion à l'UE.

«Nous avons besoin d'une solution qui va au-delà de bilatérales figées, sans avoir à adhérer à l'UE», explique Christian Levrat dans un entretien publié hier par la «NZZ am Sonntag». Cependant, l'adhésion à l'UE reste un objectif à long terme dans le programme du PS, dit-il. Mais «une adhésion est actuellement irréaliste», reconnaît-il.

EEE 2.0 serait une «étape intermédiaire réaliste» qui vise à développer davantage les relations avec l'UE. Selon M. Levrat, un accord-cadre devrait être rapidement conclu, comme le souhaite le Conseil fédéral «puis ensuite, d'ici cinq ans environ, un EEE 2.0». Un tel accord va permettre à la Suisse d'accéder «au marché de l'UE, aux évolutions de l'UE et en outre de faire davantage entendre sa voix».

Cette proposition EEE 2.0 a été adoptée vendredi par la direction du parti. Les délégués devraient en débattre en avril. Christian Levrat déplore qu'actuellement les autres partis «ne regardent que jusqu'à la mise en œuvre de l'initiative UDC sur l'immigration, et pas plus loin». ATS

EN BREF

ÉLECTIONS CANTONALES Schwytz reste en mains bourgeoises

Les cinq conseillers d'Etat schwytzois sortants ont été réélus hier dès le premier tour. L'UDC René Bünther et le PDC Michael Stähli complètent l'exécutif, qui reste en mains bourgeoises. Le rapport de forces entre partis demeure identique: trois UDC, deux PLR et deux PDC gouverneront ce canton de Suisse centrale. ATS

SUEURS FROIDES Sauvé par la Rega

Un alpiniste de 23 ans a été tiré d'une situation très délicate samedi après midi au Grand Muveran (VS/VD). Alors qu'il était bloqué, épuisé, à 80 mètres en dessous du sommet, il a été sauvé par la Rega. ATS



SALAIRES DES MANAGERS

Minder n'abdique pas

Trois ans après l'acceptation de l'initiative contre les rémunérations abusives, son instigateur Thomas Minder est indigné par les rémunérations accordées aux cadres supérieurs. Selon lui, les indemnités d'arrivée et de départ contournent l'initiative. Les entreprises font preuve de toujours plus de créativité en

matière de bonus, a souligné hier le conseiller aux Etats indépendant (SH) dans une interview accordée au journal allemand «SonntagsZeitung». Or l'initiative interdit ce genre de pratique. Ce qui se passe actuellement est une claire entorse constitutionnelle à ses yeux. ATS/KEYSTONE-A

RÉVISION DE L'AI

Patrons et handicapés pas d'accord

La révision de l'AI misant sur une meilleure réinsertion des jeunes sur le marché du travail est prise en état. Les milieux patronaux et bourgeois jugent les mesures d'économies trop timides, les défenseurs des handicapés et la gauche dénoncent les coupes dans les rentes.

Le Conseil fédéral a mis en consultation en décembre une réforme de l'assurance-invalidité (AI). Concernant le montant des rentes AI, deux variantes de rentes linéaires sont proposées. La première veut, comme à présent, octroyer une rente entière à partir d'un taux d'invalidité de 70%. La seconde ne veut l'accorder qu'à partir d'un taux de 80%.

L'AI devrait aussi réorienter les formations financées et réduire les indemnités journalières versées de telle manière à inciter les jeunes à trouver un travail. Des réformes qui sont pour certains loin d'être suffisantes: au

chapitre des mesures d'économies, pourtant «indispensables» et «urgentes», le Conseil fédéral affiche un sérieux manque d'audace, fustigent les milieux patronaux.

Les employeurs, les PME et le PLR rappellent que le déficit structurel de l'AI a de nouveau dépassé le demi-milliard de francs en 2014. Economies obligent, les employeurs réclament une limitation des rentes versées aux moins de 30 ans. Elles ne devraient plus être réservées qu'aux enfants et jeunes souffrant de graves infirmités congénitales et n'ayant aucune chance de trouver un emploi sur le marché du travail primaire, écrit l'Union patronale suisse (UPS).

Du côté de l'Union suisse des arts et métiers (Usam), on exige une suppression totale. «Si l'âge minimum pour avoir droit à une rente est nettement relevé, toutes

les parties prenantes seront amenées à intensifier leurs efforts en vue d'une réinsertion», défend l'Usam. La fédération et le PLR jugent plus généralement qu'une rente entière ne devrait être accordée qu'à partir d'un taux d'invalidité de 80%.

Un avis partagé par l'UDC, qui s'étonne que le Conseil fédéral ne propose qu'une redéfinition des montants alloués, en particulier aux jeunes, malgré une hausse du nombre de nouveaux rentiers dans cette tranche d'âge à cause des abus vis-à-vis du système de prestations. Le parti rejette le projet du gouvernement et appelle à des mesures essentiellement financières pour pouvoir assainir l'AI d'ici 2030.

L'assainissement de l'assurance constitue bien une priorité et le projet ne va pas assez loin dans ce sens, souligne le PDC, qui défend néanmoins la réforme

de l'assurance dans ses grandes lignes.

Les socialistes saluent aussi le fait que «le projet sur l'AI amène des progrès qualitatifs». Ils se montrent plus sceptiques face aux rentes linéaires. Le parti rappelle que le but de la réforme, de désengorger l'AI en réinsérant plus de jeunes sur le marché de l'emploi, doit se faire avant tout avec un renforcement du travail d'intégration «et non des mesures financières répressives».

Les défenseurs des personnes handicapées soutiennent la proposition du Conseil fédéral, mais jugent aussi le nouveau système de rentes trop désavantageux. Intégration Handicap ne pourrait l'accepter que si une rente partielle peut être accordée à partir d'un taux d'invalidité de 10% déjà, et non de 40% comme le prévoit la réforme.

ATS